



ESQUIEZE –SERE

Compte rendu du Conseil Municipal du 24 janvier 2018

Étaient présents : P Vuillaume, Ch Baa-Puyoulet, P Nadau, ML Broueilh, E.Coulom-Toye, , S.Ducos. Y Lafon, Th.Lassalle-Carrere, O.Memain,.

Absents excusés : J.Places, JM Dellac donne procuration à M Baa-Puyoulet

Secrétaire de séance : Y Lafon

Invitée : Mme Cogne trésorière

Préambule

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- le vote d'un emprunt nécessaire aux travaux de requalification urbaine du centre-ville.
- Le remplacement de M Michel DELLAC au groupe technique
- La participation à la création d'une chambre funéraire aux Ramondias

Le Conseil accepte à l'unanimité les trois points supplémentaires

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 8 01 2019

Sans commentaire, il est approuvé à l'unanimité.

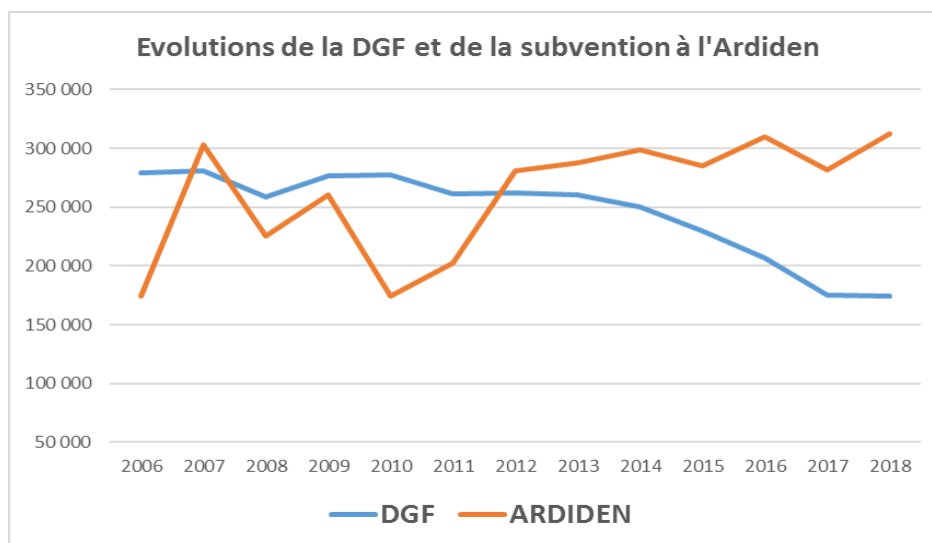
2. Budget Primitif

Le Maire expose que les conditions de souscription de nouveaux emprunts, nécessaires pour la réalisation de requalification urbaine du centre-ville, sont soumises aux dispositions de l'article L.612-1 du CGCT qui stipule que tout nouvel emprunt ne peut être souscrit (signé) par une collectivité locale avant que le budget n'ait été adopté et enregistré en préfecture (et être transmis à la banque), au risque d'un recours devant le tribunal administratif et d'un refus au niveau du contrôle de légalité par la préfecture ou sous-préfecture. Seuls les emprunts souscrits (signés dans l'exercice précédent) peuvent être versés pendant cette période et avant vote du nouveau budget.

Pour éviter tout retard dans les travaux de centre-ville, le Maire propose donc l'examen d'un budget primitif dont les prévisions seront modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante. Le Conseil sera amené à voter des décisions modificatives qui seront reprises dans leur ensemble par un "budget supplémentaire", établi fin mars, qui reprendra les résultats budgétaires de l'exercice précédent 2018 sur lequel il devrait être constaté un report de l'ordre d'au moins 350 000 €. Cependant, la validation de ce budget primitif permettrait de valider un prêt de 850 000 € pour les travaux et 200 000 € pour l'avance de TVA.

Pour le Musée dont la construction pourra démarrer ultérieurement, les emprunts seront proposés lors du budget supplémentaire fin mars.

Préalablement à l'examen du budget, le Maire souligne le poids de la subvention allouée au SIVOM de l'Ardiden par rapport à la dotation de l'Etat DGF. (Cf graphique ci-après). il faut noter le montant de la subvention "Ardiden", plus de 306 000 €, par rapport aux recettes du budget 926 520 € soit 33%. Montant qui rend très difficile les investissements de la commune nécessaires au développement des services et aux retombées économiques.



Examen du budget primitif cf fiches annexées

Après débat, le Conseil, à l'unanimité, vote favorablement le budget tel que présenté par le Maire .

3. Prêt bancaire pour réalisation du projet de "requalification urbaine"

Le Maire rappelle que pour mener à bien le projet de centre-ville (requalification urbaine et musée) le Conseil a choisi de mandater le cabinet OCTOCONSEIL pour rechercher les emprunts nécessaires auprès des établissements bancaires (cf délibération du 18 oct 2018).

Après deux mois de recherche et négociation OCTOCONSEIL a dressé le bilan suivant :

1) dans le cadre de la demande de financement pour la requalification urbaine:

- Refus de la Banque Postale, du Crédit Mutuel, de la Banque Populaire
- Hors périmètre pour la Société Générale et le LCL (qui privilégient des prêts de montants plus importants et des communes dont le nombre d'habitants est plus important)
- En cours au Crédit Agricole (relancé ce vendredi après-midi - en cours d'étude)
- Accord de la Caisse des dépôts et Consignations sur la base d'un taux révisable indexé au Livret A
- Caisse d'Epargne propose 2 prêts : un pour les travaux et un autre pour une avance de TVA)

2) dans le cadre de la demande de financement pour le musée:

- Accord puis refus de la Banque Postale (suite aux contraintes liées à la station de l'Ardiden)
- Refus du Crédit Mutuel, BP, SG et LCL
- En cours d'étude auprès de la Caisse des dépôts et consignations et du Crédit Agricole
- Refus de la Caisse d'épargne

Pour la requalification urbaine deux banques ont répondu favorablement : Caisse des Dépôts et Consignations avec un taux indexé sur celui du livret A et la Caisse d'Epargne à un taux fixe.

Compte tenu de ces réponses, le Maire propose de retenir les propositions de la Caisse d'Epargne sur 25 ans pour les travaux et pour l'avance de TVA sur 2 ans.

Prêt principal pour travaux

Montant emprunté : 850 000€

Durée du prêt : 25 ans

Taux d'intérêt : 2.00%

Versement des fonds : dans les 4 mois de la signature du contrat

Mode d'amortissement : échéances constantes

Nature du taux : taux fixe

Frais de dossier 0.15%

Montant des échéances trimestrielles : 10 822.15€

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Prêt relais pour avance de TVA

Montant emprunté : 200 000€

Durée du prêt : 24 mois

Taux d'intérêt : 1.10%

Nature du taux : taux fixe

Frais de dossier 0.15%

4. Vente parcelles 357 et 358

L'entreprise "CAVE CAZAUX" installée à Esterre souhaite, pour des raisons logistiques, s'implanter sur un terrain indépendant de tout logement. Par courrier du 16/01/2019, Mr Anclade propriétaire de la Cave Cazaux, serait preneur pour racheter à la commune les deux parcelles 357 et 358 représentant une surface totale de 3951m² pour un montant de 30€ le m². A noter qu'un Certificat d'Urbanisme déposé récemment a reçu une réponse favorable des différents organismes. Le prix tient compte des contraintes liées aux risques d'inondation qui imposent des contraintes de construction particulières.

Après débat, le Conseil accepte, à l'unanimité, de céder les parcelles au prix de 30m² à condition que la Cave Cazaux prenne en charge tous les frais connexes (notaire, géomètre....) et donne pouvoir au Maire pour signer tous documents nécessaires à la vente.

5. Remplacement de M Michel DELLAC

Mr Michel DELLAC, technicien au groupe technique de la mairie, fera valoir ses droits à la retraite au 31 août 2019. Compte tenu de son temps de travail à 32 heures, de ses congés et de ses RTT, son départ effectif se situera vers le 30 avril 2019.

Le Maire propose de procéder à son remplacement à partir de mars 2019.

Le Conseil à l'unanimité retient cette proposition et donne pouvoir au Maire pour signer tout document afférent au remplacement.

6 Chambre Funéraire

Les Ramondias ont dû fermer leur chambre funéraire car elle ne répondait plus aux normes en vigueur. Dans le cadre des services au public, l'ensemble des communes de la vallée ont donné un accord de principe pour participer à la création d'une nouvelle chambre aux normes toujours dans le bâtiment des Ramondias. Les participations des communes seraient basées sur leur population DGF et sur un montant estimé des travaux à 20 000 €. Pour Esquièze Sère, la participation serait de 2 834.77€.

BAA-PUYOULET Christian	
BROUEILH M-Lise	
COULOM-TOYE Eliane	
DELLAC J-Marc	Absent excusé procuration à M.Baa-Puyoulet
DUCOS Sandrine	
LAFON Yannick	
LASSALLE-CARRERE Thierry	
MEMAIN Olga	
NADAU Pierre	
PLACES Jacques	Absent excusé
VUILLAUME Patrice	